au Fonds des Nations Unies pour l'enfance²³, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient²⁴, à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche²⁵, aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés²⁶, au Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement²⁷, au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population²⁸ et à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains²⁹, ainsi que les opinions du Comité des commissaires aux comptes³⁰ et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³¹,

- 1. Accepte les rapports financiers et les comptes ainsi que les opinions du Comité des Commissaires aux comptes;
- 2. Exprime sa satisfaction des observations et commentaires formulés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport;
- 3. Prie le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de continuer à prêter la plus grande attention aux sujets à propos desquels ils ont fait des observations et des commentaires;
- 4. Prie les chefs de secrétariat des organismes et programmes intéressés de prendre les mesures correctives qui s'imposent eu égard aux observations et commentaires formulés par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports³².

99e séance plénière 17 décembre 1980

35/209. Identification des activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3534 (XXX) du 17 décembre 1975, 31/93 du 14 décembre 1976, 32/201 du 21 décembre 1977, 33/204 du 29 janvier 1979 et 34/225 du 20 décembre 1979,

²³ Ibid., Supplément nº 5B (A/35/5/Add.2), première partie, sect. I et V, et deuxième partie, sect. II.

Réaffirmant qu'il importe d'identifier les activités achevées, dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces afin de réaffecter des ressources au financement de nouvelles activités de l'Organisation des Nations Unies,

- 1. Prend acte du rapport du Secrétaire général³³ présenté à l'Assemblée générale à la demande du Conseil économique et social, ainsi que du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³⁴;
- 2. Décide de mettre fin aux activités qui, dans le rapport du Secrétaire général, ont été identifiées comme étant dépassées, inefficaces ou d'une utilité marginale, en tenant compte des vues des organes compétents;
- 3. Approuve les propositions du Secrétaire général selon lesquelles il conviendrait d'établir, dans le cadre du cycle de planification, de programmation et de budgétisation de l'Organisation des Nations Unies, une procédure intégrée et complète permettant d'identifier les activités achevées, dépassées, inefficaces ou d'une utilité marginale;
- 4. Prie à cette fin le Comité du programme et de la coordination d'effectuer lors de sa vingt et unième session, lorsqu'il examinera l'établissement de l'ordre de priorité des programmes, une étude détaillée de cette question et de présenter ses conclusions au Conseil économique et social lors de sa seconde session ordinaire de 1981 et à l'Assemblée générale lors de sa trente-sixième session;
- 5. Transmet le rapport du Secrétaire général au Comité du programme et de la coordination pour qu'il l'examine plus avant à sa vingt et unième session:
- 6. Prie le Secrétaire général d'identifier entretemps les activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces lors de l'établissement du budgetprogramme pour l'exercice biennal 1982-1983, afin que le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires puissent les étudier lorsqu'ils examineront les propositions relatives au budgetprogramme;
- 7. Fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à reporter à la trente-septième session la présentation à l'Assemblée générale d'un rapport complet et détaillé sur l'application de la résolution 3534 (XXX) de l'Assemblée et des résolutions subséquentes qui l'ont réaffirmée, rapport que l'Assemblée avait demandé dans sa résolution 34/225.

99e séance plénière 17 décembre 1980

35/210. Questions relatives au personnel

L'Assemblée générale,

Consciente de l'importance que les Etats Membres attachent aux questions de personnel à l'Organisation des Nations Unies.

²⁴ Ibid., Supplément nº 5C (A/35/5/Add.3), sect. III à V.

²⁵ Ibid., Supplément nº 5D (A/35/5/Add.4), sect. I et IV.

²⁶ Ibid., Supplément nº 5E (A/35/5/Add.5), sect. III.

²⁷ Ibid., Supplément nº 5F (A/35/5/Add.6), sect. I et IV.

²⁸ Ibid., Supplément nº 5G (A/35/5/Add.7), sect. I et IV. ²⁹ Ibid., Supplément nº 5H (A/35/5/Add.8), sect. I et IV.

³⁰ Ibid., Supplément nº 5 (A/35/5), vol. I, sect. III; vol. III, sect. III; et vol. IV, sect. III; ibid., Supplément nº 5A (A/35/5/Add.1), sect. III; ibid., Supplément nº 5B (A/35/5/Add.2), première partie, sect. III; ibid., Supplément nº 5C (A/35/5/Add.3), sect. II; ibid., Supplément nº 5D (A/35/5/Add.4), sect. III; ibid., Supplément nº 5E (A/35/5/Add.5), sect. III; ibid., Supplément nº 5F (A/35/5/Add.6), sect. III; ibid., Supplément nº 5G (A/35/5/Add.7), sect. III; et ibid., Supplément nº 5H (A/35/5/Add.8), sect. III.

³² Documents officiels de l'Assemblée générale, trentecinquième session, Supplément nº 5 (A/35/5), vol. I, sect. II; vol. III, sect. II; et vol. IV, sect. II; ibid., Supplément nº 5A (A/35/5/Add.1), sect. II; ibid., Supplément nº 5B (A/35/5/Add.2), première partie, sect. II; ibid., Supplément nº 5C (A/35/5/Add.3), sect. I; ibid., Supplément nº 5E (A/35/5/Add.5), sect. II; ibid., Supplément nº 5F (A/35/5/Add.6), sect. II; ibid., Supplément nº 5F (A/35/5/Add.6), sect. II; ibid., Supplément nº 5G (A/35/5/Add.8), sect. II; et ibid., Supplément nº 5H (A/35/5/Add.8), sect. II; et ibid., Supplément nº 5H (A/35/5/Add.8), sect. II.

³³ A/C.5/35/40 et Add.1.

³⁴ A/35/709.